



**KULTUR POLITIKEI BURUZKO
NAZIOARTEKO I. BILTZARRA**

2005eko azaroaren 14a eta 15a
Euskalduna Jauregia, Bilbao

**I CONFERENCIA INTERNACIONAL
SOBRE POLÍTICAS CULTURALES**

14 y 15 de noviembre, 2005
Palacio Euskalduna, Bilbao

**“L’Observatoire de la culture et des
communications du Québec :
évolution et enjeux futurs”**

Serge Bernier

Directeur Observatoire de la culture et des communications
du Québec (OCCQ)

**I. Conférence Internationale sur les Politiques Culturelles
Bilbao, 14-15 novembre 2005**

Serge Bernier, directeur
Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ)

**L'Observatoire de la culture et des communications du Québec :
évolution et enjeux futurs**

Québec 

Mesdames, Messieurs,

L'invitation de Madame la Ministre de la Culture du Gouvernement Basque à vous adresser la parole est un honneur pour moi. À titre de directeur, je vous présenterai l'Observatoire de la culture et des communications du Québec – que j'appellerai désormais « l'Observatoire » –, je vous décrirai son parcours depuis sa création il y a cinq ans, ainsi que les enjeux auxquels il fera face au cours des prochaines années.

En raison de la place occupée par le Québec sur le continent nord-américain, le monitoring culturel a dû venir à la rescousse de sa langue et de ses traditions. La mondialisation, à la fois résultat et cause de nombreux changements technologiques, a d'ailleurs amplifié cette tendance. La création de l'Observatoire fait partie des décisions et des choix qui reflètent l'intervention de l'État dans ce secteur.

L'Observatoire est d'abord un bel exemple d'une mise en commun fructueuse des ressources financières d'un gouvernement et de l'inventivité des gens du milieu culturel. La structure de gouvernance de l'Observatoire reflète fort bien la connivence nécessaire des milieux culturels et de l'État. Que ce soit pour définir les projets, les mener à bien ou en assurer le financement, le mariage des moyens à prendre et des ressources à consacrer doit naître d'une analyse commune. L'Observatoire constitue un modèle du genre.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de situer le Québec sur le plan qui nous intéresse tous ici. La société québécoise est majoritairement francophone : 80 % de ses sept millions d'habitants parlent la langue de Molière. Il est très facile d'imaginer ses difficultés quand on sait que le Canada et les États-Unis comptent plus de 300 millions d'anglophones.

Depuis le début du xx^e siècle et jusqu'aux années soixante, l'Église catholique avait, au Québec, la haute main sur l'éducation et les loisirs, notamment sur le monde du livre. La lecture était alors soumise à la censure du clergé qui s'élevait contre l'instauration de bibliothèques publiques et qui prescrivait ses sélections aux libraires. Au début des années soixante, une « révolution tranquille » prend naissance, bousculant les idées reçues, les habitudes et les choix sociaux dans toutes les sphères publiques.

Par exemple, ce démarrage culturel s'amorce par la laïcisation de l'enseignement, la démocratisation de l'éducation et la venue de la télévision publique française de Radio-Canada. Le Québec figure parmi les premiers gouvernements à se doter d'un ministère spécialement responsable de la culture (1961). On lui confie le rôle de susciter un climat qui facilite l'épanouissement des arts, de protéger et de diffuser la culture.

Quarante ans de développement culturel au Québec

La naissance de l'Observatoire fait suite à plusieurs événements qui ont contribué au développement culturel du Québec :

- 1978 : Publication d'un rapport gouvernemental schématique intitulé *Politique québécoise du développement culturel*. On y prône, entre autres, la création d'une société d'État, la Société québécoise de développement des industries culturelles, qui aura des fonctions d'investisseur, de financier, de promoteur et de gestionnaire auprès des industries culturelles.
- Décembre 1987 : Adoption de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma.
- Décembre 1987 : Création de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes.
- Décembre 1988 : Adoption de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature.
- Juin 1991 : Rapport sur une politique de la culture et des arts.
- 1992 : Adoption de la Politique culturelle par le gouvernement.
 - Objectifs de cette politique :
 - Développer le domaine des arts et de la culture;
 - Favoriser l'accès à la vie culturelle;
 - Accroître l'efficacité de l'intervention de l'État.
- 1992 : Adoption de la loi créant le Conseil des arts et des lettres, société d'État consacrée au développement et à la diffusion des arts.
- Toujours en 1992 : Réunion du ministère des Affaires culturelles et du ministère des Communications.
- Juin 1997 : Ajout des producteurs au mandat de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes.
- 1998 : Adoption de la Politique de la lecture et du livre.
 - Recommande la création d'un observatoire du livre.
- En avril 2000, la Commission de la culture répond au besoin exprimé par le milieu culturel lors des travaux de cette commission :
 - À la demande de l'Assemblée nationale, les commissions parlementaires étudient les projets de loi, les crédits budgétaires et toute autre affaire confiée par l'Assemblée.
 - En avril 2000, la Commission de la culture, à l'invitation de l'Assemblée nationale, dépose un rapport sur le Conseil des arts et des lettres du Québec et sur la Société de développement des entreprises culturelles.

- La troisième des 12 recommandations de ce rapport stipule que « le gouvernement, de concert avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et le milieu culturel, travaille à la mise sur pied d'un observatoire de la culture ».
- Juin 2000 : La ministre de la Culture et des Communications annonce la création de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.
- Octobre 2000 : Dépôt du rapport du comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre :
 - Fait référence à la création récente de l'Observatoire;
 - Insiste sur la place que le livre doit avoir.

Avant 1961, la statistique culturelle existe au Québec, mais son champ d'action est circonscrit à quelques domaines. En 1971, le ministère des Affaires culturelles met en place une unité de recherche et de planification en vue d'orienter la politique culturelle, qui élabore, au fil des ans, un programme de recherche et de statistique. Toutefois, le Ministère éprouve souvent de la difficulté à assurer le suivi de sa production statistique, et son univers n'est pas suffisamment large pour répondre aux besoins des différents acteurs du domaine de la culture, notamment ceux de la société civile. En 2000, le gouvernement en arrive à la conclusion qu'il importe de créer l'Observatoire. La ministre responsable déclare alors **[je cite]** : « L'Observatoire est un outil fondamental pour les divers ordres de gouvernement. Il permettra d'évaluer de manière fiable et objective l'impact réel des décisions politiques en matière de culture et de communication. De leur côté, les milieux disposeront d'une information plus riche pour notamment élaborer leur stratégie de développement et pour cibler de nouveaux marchés. » **[fin de la citation]**

L'idée d'un observatoire a cheminé pendant une dizaine d'années avant d'être effectivement mis en place. Déjà, en 1991, il en était question dans un projet de politique de la culture et des arts. Huit ans plus tard, la Politique de la lecture et du livre en recommandait la création, en réponse à des demandes pressantes du milieu. Le gouvernement décide donc de créer l'Observatoire, dont la mission couvrira tout le secteur culturel, et non seulement le domaine du livre, mais dont le mandat sera beaucoup plus restreint que celui d'un observatoire de la politique culturelle. La mission qu'on lui confie est **[je cite]** de « répondre aux besoins réels et concrets des intervenants des secteurs de la culture et des communications ainsi que de ceux qui traitent avec ces secteurs en matière de statistiques, de soutien à la recherche et de veille ». **[fin de la citation]**

L'un des aspects novateurs de ce choix est que le gouvernement décide d'élaborer un outil qui fournira au milieu culturel et à l'État une information unique et utile aux deux parties. En quarante ans, le Québec est passé d'une situation de pauvreté en matière d'offre culturelle à l'abondance. Désormais, l'Observatoire prendra charge du monitoring devenu nécessaire.

L'Observatoire, d'abord un partenariat financier

Le financement de base de l'Observatoire est assuré par quatre partenaires : l'Institut de la statistique du Québec (désormais appelé « l'Institut »), le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de

développement des entreprises culturelles. En raison de la diversité de ces sources pécuniaires, il jouit d'une certaine autonomie. De plus, il lui est loisible d'ajuster sa programmation aux besoins des différents milieux et d'assumer le rôle d'arbitre du fait de sa neutralité.

Intégré à l'Institut dont il constitue une unité administrative, l'Observatoire ne fait pas partie du même périmètre financier que les ministères. En outre, la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec lui confère un pouvoir d'enquête, lui permet de garantir la confidentialité des renseignements qu'il collige, lui donne accès aux données administratives du Québec (y compris les données fiscales) et à celles de Statistique Canada.

Grâce à cet arrangement, l'Observatoire offre des garanties d'utilisation de méthodologies scientifiques standard, déjà appliquées par la plupart des agences statistiques nationales. Il adhère d'ailleurs aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations unies. Comme il n'est pas soumis aux aléas et aux exigences d'un ministère sectoriel, il assure une production statistique continue. Par ailleurs, il a le droit de recueillir des fonds (revenus autonomes) quand il mène des projets particuliers. L'Observatoire occupe huit personnes, mais il peut faire appel, moyennant finance, aux spécialistes de l'Institut en matière de méthodologie, d'informatique, de collecte de données et de diffusion.

Un partenariat dans la gouvernance

La participation culturelle ne peut être simplement définie comme l'ensemble des pratiques culturelles des consommateurs. En effet, elle est aussi l'apanage de plusieurs acteurs – organisations et associations – très présents dans la sphère culturelle québécoise. Ce milieu est bien structuré : il comprend plus de 300 associations nationales (Union des artistes, Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son, etc.), sans parler de la multitude de regroupements régionaux et locaux.

L'État a innové en instituant un organisme pour répondre aux besoins des milieux culturels, mais en choisissant d'en confier la responsabilité aux regroupements d'importance, plutôt qu'aux individus et aux entreprises. Ces associations nationales forment huit comités consultatifs, qui correspondent aux six principaux domaines culturels, outre les milieux municipal et universitaire.

Ces comités sont les suivants :

- Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques;
- Cinéma, audiovisuel et radiodiffusion;
- Disque et arts de la scène;
- Livre, littérature et bibliothèques;
- Multimédia;
- Patrimoine, institutions muséales et archives;
- Municipalités et administrations locales;
- Recherche universitaire.

Le rôle de ces comités consultatifs est de donner des avis et de faire part des besoins du milieu qu'ils représentent. Un conseil de direction – au sein duquel le milieu culturel est majoritaire – chapeaute ces comités consultatifs et il fixe les orientations et la programmation de l'Observatoire.

Diverses formes de collaboration avec les milieux culturels

Des ententes de partenariat interviennent dans le financement des projets ou leur réalisation même, parfois sur les deux fronts à la fois.

Milieux culturels partenaires financiers

L'Observatoire peut compter sur le soutien financier des milieux culturels pour mener à bien certains projets. Par exemple, une association du secteur du multimédia participe pécuniairement à une enquête sur le sujet, l'état des lieux des domaines du livre et des bibliothèques a bénéficié de la collaboration de la Bibliothèque nationale du Québec et la Régie du cinéma appuie l'Observatoire dans son enquête mensuelle sur ce pan de la culture québécoise.

Milieux culturels partenaires dans les activités

L'Observatoire peut également compter sur un appui d'un autre type de la part des milieux culturels, qui investissent leurs connaissances et leur temps dans certains projets. Par ailleurs, ils font partie de tables rondes mandatées pour élaborer les questionnaires d'enquête, ou valider les résultats avant diffusion. Enfin, au moment de la publication des statistiques de l'Observatoire, ils soulignent et commentent ses réalisations dans les médias.

Il serait impossible à l'Observatoire de se priver du savoir des divers experts en matière de culture. Ainsi, les professionnels de l'industrie du disque aident à définir les genres musicaux et la Bibliothèque nationale a affecté une analyste à l'état des lieux du livre. Des chercheurs universitaires ont également contribué à certaines publications en rédigeant des analyses. En outre, les associations participent fréquemment à la collecte de l'information, notamment en incitant leurs membres à répondre aux questionnaires de l'Observatoire. Grâce à ce soutien constant, les taux de réponse obtenus sont très élevés.

Milieux culturels fournisseurs d'information

Parfois, les milieux culturels fournissent eux-mêmes de l'information. À titre d'exemple, l'évaluation du marché du disque et de la part de marché des enregistrements québécois s'appuie sur de l'information fournie par une association du secteur. L'Observatoire projette également d'élaborer des statistiques officielles à partir de données recueillies par le milieu culturel. En effet, certaines associations gèrent une caisse de retraite pour leurs membres, dont les chiffres sont minutieusement vérifiés par des comptables. L'Observatoire songe à les utiliser pour en tirer des statistiques.

Politique et modes de diffusion

Comme l'Observatoire établit un lien entre l'État et la société civile, la politique de diffusion adoptée est entièrement axée sur un accès aussi complet que possible à ses travaux.

Le principe premier de cette politique exige la gratuité de l'information disponible. En conséquence, toutes les études de l'Observatoire sont consultables sur son site Web, même s'il arrive qu'elles soient aussi offertes en version papier. De plus, l'Observatoire publie ses

travaux d'analyse, dans une collection appelée « Statistiques en bref », qu'il envoie à ses frais à toutes les personnes intéressées du secteur culturel.

L'Observatoire tend à devenir le carrefour de l'information chiffrée sur la culture et les communications au Québec et, dans ce but, il agit en étroite collaboration avec ses partenaires financiers. Ainsi, toute information statistique produite par ces derniers à partir de données administratives est diffusée gratuitement par l'Observatoire.

Pour que les travailleurs des milieux culturels soient tenus au courant de la mise à jour des données qui les intéressent, l'Observatoire a constitué une liste d'abonnés qui reçoivent un courriel (*e-mail*) chaque fois qu'une information nouvelle devient consultable sur le site Web. Ce service est d'ailleurs offert à tous ceux qui en font la demande à l'aide du formulaire accessible sur le site Web de l'Institut.

Enfin, en vertu du principe de neutralité, l'accès à l'information est simultané pour tous, sans favoritisme aucun. De surcroît, les résultats sont diffusés aussitôt colligés, sans tenir compte de l'agenda politique.

Mission de l'Observatoire

La mission confiée à l'Observatoire est décrite dans une entente signée entre les partenaires financiers. Cette entente est renouvelée aux trois ans, mais la mission est restée la même depuis le début des activités.

Cette mission peut être ainsi décrite :

- développer un système intégré de statistiques par la réalisation d'enquêtes et l'exploitation de sources statistiques diverses, de façon à couvrir tout le champ de la culture et des communications;
- assurer la diffusion des informations statistiques auprès des intervenants des milieux de la culture et des communications;
- collaborer avec les unités ou les centres de recherche existants, notamment dans le milieu universitaire;
- valoriser les banques de données existantes chez les partenaires institutionnels et privés (associations, syndicats, entreprises, etc.), et interagir avec les autres producteurs de statistiques ou d'information exerçant des activités dans des domaines semblables ou connexes;
- rechercher de nouvelles ressources financières, notamment en offrant ses services sur une base d'affaires à des organismes, privés ou publics, qui désirent commander des travaux « sur mesure » contre rémunération; l'Observatoire n'accepte toutefois que des mandats qu'il aurait lui-même réalisés s'il en avait eu les moyens;
- documenter l'importance et le rôle de la culture dans la société québécoise et contribuer à la réflexion sur les grandes tendances internationales.

L'Observatoire est mis concurremment au service du secteur culturel et de l'État. Il doit donc produire une information inattaquable, que ce soit sur le plan technique ou en matière de neutralité politique. Pour ce faire, l'Observatoire s'est limité à des travaux quantitatifs jusqu'à

maintenant. Nous verrons toutefois que les orientations récentes de ses travaux auront probablement pour effet d'élargir cette perspective.

Mandats statistiques

L'élaboration d'un système statistique a révélé dès le début la nécessité d'un cadre général applicable aux travaux de l'Observatoire. En effet, l'établissement d'un cadre conceptuel présuppose la délimitation des frontières du secteur, entreprise fort délicate, on en conviendra. L'Observatoire a confié à un chercheur universitaire¹ la tâche de produire ce cadre. Par la suite, le comité de direction de l'Observatoire a approuvé une définition de la culture basée sur la production de biens symboliques et la répartition du secteur culturel en 15 domaines.

Les travaux statistiques de l'Observatoire ont pour objectif la connaissance des marchés (l'offre et la demande) et des secteurs.

Pour répondre à ce besoin, l'Observatoire mène des enquêtes récurrentes dans les domaines du cinéma, du disque, du livre, du spectacle, des musées et des arts visuels. En outre, il produit des statistiques fiables, neutres et objectives sur l'état des différentes facettes de la culture québécoise.

Au départ, il a fallu organiser l'univers observé, à partir d'une classification qui oriente et facilite le travail statistique. Les domaines culturels identifiés dans le cadre conceptuel sont décrits dans un document intitulé *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec*, consultable sur le site Web de l'Institut². Les établissements étudiés par l'Observatoire y sont répartis par domaines. Comme cette classification a obtenu l'aval et même la participation du milieu, les statistiques qui en découlent sont crédibles et bien acceptées.

Pour rendre possible l'étude des filières sectorielles, l'Observatoire s'est attardé à chaque maillon d'une chaîne, par exemple, dans le domaine du livre, à partir du travail de l'écrivain jusqu'à l'étalage du libraire. Ainsi, il peut mesurer l'importance et l'apport de chacun de ces maillons. Bien entendu, pour inventorier tous ces aspects, l'Observatoire a parfois dû mener de nouvelles enquêtes. En réunissant ces diverses données, il a produit un premier état des lieux du livre et des bibliothèques, exercice qui sera bientôt répété dans un autre champ pour mieux découvrir le patrimoine, les institutions muséales et les archives.

Mandats de recherche

Pour remplir sa mission de recherche, l'Observatoire doit apporter son soutien au milieu universitaire, puisqu'il ne conduit pas lui-même de tels projets. Il travaille plutôt à établir des ententes de collaboration ou de partenariat avec les chercheurs québécois intéressés par des études quantitatives sur la culture.

Ces ententes sont de deux ordres. D'abord, certains mandats d'analyse et de recherche sont confiés à des experts en fonction d'attentes précises. L'Observatoire en publie ensuite les résultats dans son bulletin appelé *Statistiques en bref*. Ensuite, des actions concertées

1. Claude MARTIN, « Éléments d'un cadre conceptuel des statistiques de la culture et des communications », [En ligne :] www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/classif_obs/cadre_concept_CM2002-02.

2. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec, 2004 », [En ligne :] www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/class_act_cult2004.

entre l'Observatoire et le Fonds de recherche sur la société et la culture ont pour but de financer des projets soumis par des chercheurs, sur un thème déjà retenu. Le milieu culturel est étroitement associé au choix de ces projets de recherche, car les présidents des comités consultatifs participent parfois aux jurys de sélection. À l'occasion d'un projet lancé récemment, l'État s'est révélé un partenaire et un soutien d'importance, en favorisant la croissance de l'offre de biens et services qu'a connue le secteur culturel. Nous avons l'intention de mesurer l'incidence de cette intervention sur les entreprises et les organismes culturels.

Dans les deux cas, l'Observatoire peut faire appel au Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec. La raison d'être de ce centre est de promouvoir la recherche et la formation dans le domaine des statistiques sociales : démographie, culture et communications, santé et bien-être, économie, travail et rémunération, etc. La communauté scientifique y trouve des données fiables et objectives, qui permettent de poursuivre des travaux de recherche et d'analyse susceptibles d'aider à comprendre les enjeux sociaux touchant le Québec et à nourrir la réflexion des décideurs en matière de politique sociale.

Mandats de veille

Bien que la mission de l'Observatoire comporte cet aspect, les travaux de veille n'ont pas été jugés prioritaires jusqu'à présent, parce que certains y voyaient une éventuelle entorse à sa neutralité. En effet, comme la veille est une activité de surveillance de l'environnement interne et externe d'une organisation, qui doit permettre un repérage de signes ou d'indices révélateurs de changements importants, toute activité de veille présuppose une sélection de l'information. Ce « pouvoir éditorial » semble incompatible avec une attitude de neutralité.

Les choses ont cependant tendance à changer avec l'élargissement de la gamme de travaux de l'Observatoire. Nous verrons plus loin que la production d'un futur état annuel de la culture ne pourra se faire sans une activité de veille axée sur le repérage des changements et l'explication des raisons qui les ont provoqués.

Évolution de la programmation depuis cinq ans

Revenons sur les mandats de l'Observatoire pour en mesurer l'évolution depuis cinq ans et dégager les tendances de son développement. En septembre 2005, le comité de direction de l'Observatoire a approuvé une programmation des travaux jusqu'en 2009. L'évolution est évidente.

D'abord les enquêtes

Les premières rencontres des comités consultatifs de l'Observatoire, dès ses premiers mois de fonctionnement, ont servi à cerner les priorités des milieux culturels. De très nombreux besoins ont alors été exprimés, qu'on peut répartir selon deux axes de développement :

- la connaissance des marchés des principaux produits culturels;
- la connaissance intégrée des domaines de responsabilité.

Pour répondre au premier type de besoins, nous avons lancé des enquêtes récurrentes, dont plusieurs sont mensuelles :

- Fréquentation de spectacles

- Fréquentation des institutions muséales
- Vente de livres
- Fréquentation des cinémas
- Vente d'enregistrements sonores
- Acquisitions d'œuvres d'art par les entreprises, les musées et les villes
- Multimédia
- Dépenses du gouvernement du Québec et des villes au titre de la culture

Lors de l'exercice de révision de la programmation pour les prochaines années, la réaction spontanée des milieux culturels a été unanime. Ces enquêtes, qui constituent la base des connaissances de l'Observatoire, doivent être reprises tant en ce qui concerne leur contenu que leur fréquence.

Le second axe de développement a concrétisé divers projets :

- Les *Statistiques sur l'industrie du film*, synthèse annuelle de l'évolution de cette industrie. L'industrie a demandé d'élargir le champ d'étude de cette publication pour y ajouter l'évolution de la production télévisuelle.
- L'état des lieux des domaines du livre et des bibliothèques.
- La collection *Statistiques en bref*, série d'analyses dont une quinzaine de numéros ont été publiés depuis un peu plus de deux ans.
- Les *Statistiques principales de la culture et des communications*, synthèse annuelle des principales informations statistiques disponibles et jugées représentatives par l'équipe de l'Observatoire.

Une fois de plus, le milieu culturel a demandé que tous ces travaux soient maintenus.

Fort heureusement, depuis un an, le programme d'enquêtes a atteint une vitesse de croisière. Les immenses efforts qu'il a fallu consacrer à l'élaboration de ces projets laissent maintenant place à une gestion plus régulière et dégagent des ressources utiles à d'autres projets.

Maintenant les indicateurs

Cette marge de manœuvre sert d'abord à l'établissement d'indicateurs. L'axe de développement de l'Observatoire est très statistique et concentré sur des travaux quantitatifs. Compte tenu du contexte actuel de libéralisation des échanges de produits culturels, la constitution d'un système d'indicateurs culturels au Québec représente un besoin pressant. Les indicateurs et les indices sont l'aboutissement logique du mode de connaissance quantitatif de la réalité. Ils ont pour objet de mesurer un état, une évolution. L'esquisse théorique est en cours et un projet précis devrait être soumis au comité de direction en mai 2006.

Rappelons que la démarche de production de l'Observatoire trouve sa source et sa matière première dans les enquêtes récurrentes sur les marchés (vente et fréquentation) des principaux produits culturels. Grâce à ces données de base, conjuguées à d'autres sources ou enquêtes ponctuelles, il est possible de produire de très nombreuses analyses. Une politique de diffusion axée sur le service au milieu culturel encadre la publication des résultats. En outre, ces indicateurs permettent de répondre aux questions : Qui? Quoi? Où? Quand?

La construction d'un système d'indicateurs culturels pour le Québec consiste à établir des relations entre diverses statistiques culturelles, de manière à fournir une description

quantitative cohérente de la culture québécoise. Cette cohérence est assurée par l'articulation du système d'indicateurs avec le cadre conceptuel de l'Observatoire. Le but de ce système d'indicateurs n'est donc pas d'évaluer l'atteinte des objectifs de la Politique culturelle québécoise – bien qu'il puisse être utilisé à cette fin dans certains cas –, mais plutôt de décrire l'évolution de la culture québécoise et de permettre des comparaisons internationales.

Comme le soulignait Mounir Bouchenaki, sous-directeur général de la culture à l'UNESCO, dans son allocution d'ouverture au Colloque international sur les statistiques culturelles, la construction d'un système d'indicateurs culturels revêt une importance stratégique, étant donné le contexte mondial actuel. La croissance de la production et de la consommation culturelles partout dans le monde, la multiplication des échanges culturels et les transformations rapides des modes de vie réclament de construire des outils pour décrire de façon synthétique notre culture et faciliter la prise de décision éclairée.

Bientôt un état annuel de la culture

Le comité de direction a approuvé, à sa réunion du 30 septembre 2005, un projet d'état annuel de la culture proposé par l'équipe de l'Observatoire.

Les partenaires financiers ont particulièrement insisté sur l'importance de tenir compte des grands enjeux de la culture, par exemple l'évolution démographique de notre société et ses répercussions sur la demande de produits culturels, l'importance stratégique pour les entreprises culturelles d'exporter pour assurer leur croissance, en raison de l'exiguïté du marché québécois, ou le financement privé de la culture.

Nous ajoutons maintenant un volet à notre modèle de production. Nous irons donc plus loin dans notre démarche pour répondre aux attentes de nos partenaires financiers et tenir compte des enjeux de la culture. Cette démarche permettra de répondre aux questions : Comment? Pourquoi?

La plupart des analyses produites et diffusées jusqu'à maintenant portent sur un domaine en particulier (l'état des lieux du livre) ou une facette distinctive (l'emploi culturel). Ces produits d'information répondent aux besoins de chaque domaine. Or, les préoccupations formulées par nos partenaires (démographie, financement, balance commerciale, etc.) font appel à une vision transversale et intégrée de la culture.

Au cours des prochaines années, nous bâtirons un bilan annuel chiffré de la culture au Québec, neutre et factuel, c'est-à-dire apolitique et exempt d'opinion. Ce bilan prendra la forme d'une photographie annuelle de tout le secteur culturel, sous l'angle des préoccupations ou des enjeux déterminés par les partenaires et le milieu. Chaque année, un thème fera l'objet d'une attention particulière. Le bilan placera la culture dans son contexte économique et social, et il établira des comparaisons avec d'autres sociétés.

Les résultats de la réflexion du 30 septembre 2005 sur les enjeux de la culture viendront alimenter les grands thèmes des bilans à venir. L'ouvrage devra être réalisé en collaboration avec les partenaires et les chercheurs, faute de quoi sa périodicité ne pourrait être annuelle. Nous solliciterons aussi la collaboration d'experts selon les thèmes analysés. Par exemple, des démographes de l'Institut pourraient être associés au bilan traitant de leur champ de compétence. Évidemment, la collaboration et l'expertise des partenaires financiers de l'Observatoire sont absolument essentielles à la réussite d'un tel projet.

Le bilan prendra la forme d'un document papier. Il fera aussi l'objet d'une présentation publique aux membres des comités consultatifs, aux partenaires financiers, à tous les acteurs du milieu culturel (particulièrement les répondants à nos enquêtes), et les médias y seront conviés. Les collaborateurs du bilan (personnel de l'Observatoire, partenaires et chercheurs) viendront y présenter un sommaire de leurs observations. Il ne s'agira donc pas d'une conférence de presse, mais d'un événement – inspiré de la Relazione annuale de l'Osservatorio Culturale del Piemonte – et destiné au monde de la culture auquel les médias seront invités.

La production d'un bilan annuel de la culture est un projet d'envergure qui gagnera en qualité au fil des années. Il s'agit aussi d'un projet qui dépend fortement de la volonté des partenaires financiers de l'Observatoire, en ce sens qu'ils devront dégager suffisamment de fonds et de ressources humaines pour ce projet. Il se pourrait que le thème annuel retenu nécessite l'acquisition ou la production de données dont l'Observatoire ne dispose pas. Il faudra alors trouver le financement nécessaire à ces activités ponctuelles.

Les **activités de veille** de l'Observatoire seront concentrées tout au long de l'année sur le suivi des événements liés au thème étudié dans le bilan en préparation. L'Office québécois de la langue française définit la veille comme **[je cite]** « [une] activité de surveillance permanente de l'environnement interne et externe d'une organisation, qui doit permettre un repérage de signes ou d'indices révélateurs de changements importants » **[fin de la citation]**.

L'analyse et la synthèse de cette information publiquement accessible permettront de tirer de l'environnement les facteurs explicatifs et les éléments de réponse aux questions : Pourquoi? et Comment?

Le premier thème, qui fera l'objet d'une veille pendant la durée des travaux d'analyse, sera choisi parmi les principaux enjeux déterminés par le comité de direction de l'Observatoire. En voici quelques exemples :

- La mondialisation et la diversité culturelle ont une incidence sur la capacité des productions québécoises à être exportées.
- Le vieillissement de la population québécoise et l'apparition de nouvelles pratiques culturelles chez les jeunes auront des répercussions sur l'offre culturelle.
- Il en va de même des nouvelles technologies.
- Le financement de la culture par les divers paliers de gouvernement est remis en question. On voit de plus en plus la culture comme un service de proximité. Étant donné que le champ de responsabilité en matière de culture s'élargit, les villes ont avantage à se faire de plus en plus attrayantes.

Conclusion

Le partenariat établi avec les milieux culturels a maintenant fait ses preuves et l'Observatoire a tout lieu d'être satisfait de son évolution, bien qu'il ne puisse pas encore combler tous les besoins.

L'une des principales retombées de la création de l'Observatoire tient au fait que celui-ci équilibre les rapports de force entre les différents acteurs du système culturel quant à l'accès à l'information et aux usages qui en sont faits. Tous ont maintenant accès à une information exhaustive; ils peuvent donc l'interpréter à leur manière (qui n'est pas forcément celle de l'administration centrale) et promouvoir leurs intérêts. Mais, quel que soit le sens

donné aux chiffres, ceux-ci sont fiables et neutres, et considérés comme tels par toutes les parties.

Cependant, ce modèle a ses faiblesses, notamment quant à l'aspect financier. Si l'Observatoire est financé en partie sur une base permanente, le quart de son budget est fonction d'ententes triennales renouvelables. Par ailleurs, les difficultés financières de l'État, elles, sont absolument récurrentes...

L'Observatoire québécois, tel qu'il a été conçu et mis en place, aura peut-être à souffrir de ses qualités. Le programme statistique actuel consomme une grande partie des ressources. On l'a dit : les résultats sont très utiles aux milieux culturels et aux décideurs publics. En contrepartie, aucun travail qualitatif n'a encore été entrepris, les liens avec le milieu de recherche ont été longs à établir et, enfin, les relations avec l'ensemble des milieux culturels accaparent une part substantielle de temps et d'argent. Voilà pourquoi la production d'un état annuel de la culture, projet ambitieux, comporte des risques. Son succès dépend essentiellement de l'engagement et du dévouement des collaborateurs potentiels, qui devront pouvoir y consacrer le temps nécessaire.

L'Observatoire est, en quelque sorte, prisonnier de son succès et de son modèle de gouvernance. Je suis cependant convaincu que ces limites se transformeront en avantages si l'on s'en tient à ce créneau, mais qu'on arrive à y exceller.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Pour tout renseignement, veuillez

Observatoire de la culture
et des communications
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2414

